
COMPTE RENDU DE LA REUNION SUR LE **PROJET EDUCATIF GLOBAL**

du 15/12/2011

Rédigé par l'AEP

Personnes présentes : Mme Guillou, Mme Taddei, Mme Dollée, Mme Mersch, Mme Sarazin, Mme Beaulieu, Mme Massei, Mme Régeard, Mme Bonomeau, M. Hottin, M. Richard, Mme Tete, Mme Galinié, Mme Petidemange, Mme Davrieux, Mme Chevalier, M. Sieira

Projet de création d'un Jardin d'enfants

Présentation du projet de jardin d'enfants présenté par mesdames Pauget et Sarazin.

Les objectifs de la structure sont de :

- Accueillir des enfants entre 2 et 6 ans
- offrir à la commune et à ses environs une alternative supplémentaire et complémentaire aux modes de garde existants sur la commune
- offrir un accueil diversifié (ponctuel, régulier, périodique)
- permettre l'accueil d'enfants en difficulté ou en situation de handicap, qui nécessitent une scolarisation partielle. Une solution mixte école-jardin d'enfants serait alors envisageable.

Le jardin d'enfants s'installerait dans les locaux de l'ALSH hors mercredis et vacances scolaires. Une réflexion est à mener pour cohabiter avec les autres utilisateurs de ces locaux.

La structure serait déclarée en association loi 1901. L'ouverture est souhaitée en janvier 2013.

Evolution de l'école

Face à l'arrivée de 700 logements d'ici fin 2015, l'école va devoir faire face à l'arrivée massive de nouveaux enfants. Pour se faire, il va falloir compter entre 6 et 9 classes de plus.

La Mairie propose de céder la mairie à l'école où peuvent être réaménager 5 classes et de prendre la salle d'art plastique dans le bâtiment des CP-CE1 (l'extension) pour la 6^{ème} classe. Après cela, il y aura peu de marge d'évolution s'il s'avère qu'il faut des classes supplémentaires.

L'AEP pense que cette solution crée une école qui n'est plus à taille humaine (16 classes élémentaires – 9 classes maternelles), ni pour les enfants en terme d'espace partagés, ni pour les enseignants en terme de gestion.

L'AEP propose d'étudier la possibilité de créer un 2^{ème} groupe scolaire de 6 à 9 classes. La Mairie prétend que cela coûte plus cher. L'AEP avait demandé un chiffrage des différentes solutions, incluant la construction d'une nouvelle mairie (alors que celle-ci vient d'être réhabilitée pour les services publics).

Mme Davrieux avance des chiffres très vagues entre 3 et 10 millions pour la construction d'une nouvelle école de 6 classes, et 1 million d'euros pour la réhabilitation de la mairie en école, sans aucun tableau à l'appui. Après plusieurs questions de l'AEP sur le détail de ces chiffres, Mme Davrieux avoue qu'aucune étude précise n'a été contractée ni pour une école, ni pour une nouvelle mairie.

Aux termes de la discussion, il apparaît que la mairie n'a pas encore pris la mesure de l'urgence de la situation et n'a pas pris le temps d'évaluer sérieusement l'évolution de l'école. L'AEP réitère sa demande de chiffrage précis des différentes solutions pour le prochain PEG.